

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 Octobre 2008 à 18 h 30

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il n'a pas pris de décision au titre de l'article L2122-22 du CGCT depuis le Conseil Municipal du 10 Juin 2008.

- APPROBATION du procès verbal de la séance du :
 - o 16 Septembre 2008 : 24 pour
03 contre
(BADIER – MERCE – SACCHI-RODRIGUES)

1 – CANTINE SCOLAIRE : Revalorisation tarifs au 1^{er} Novembre 2008.

Rapporteur : Mme PORTUS Sabine

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **FIXE** le prix des repas de la cantine à
 - o 3, 15 € pour les enfants des écoles maternelle et primaire.
 - o 5, 50 € pour les hôtes payants.

2 – AMENAGEMENT PISTE CYCLABLE RD 81 : Cession terrain DURAND Charles

Rapporteur : Monsieur le Maire

À l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** l'acquisition de la parcelle AV 77 – lieu-dit : « Les Closes »
- superficie 100 m² appartenant à Monsieur DURAND Charles, au prix de Cent

Cinquante Euros (150, 00 €), terrain nécessaire à la réalisation de la piste cyclable.

- **DESIGNE** l'étude OLLET – VIDAL – CANOVAS-GADEL, Notaires associés, espace Méditerranée, pour procéder à la rédaction de l'acte.
- **DEMANDE** que soit fait application de l'article 1042 du CGI.
- **DIT** que les crédits sont prévus au BP de l'exercice en cours.

3 – ATTRIBUTION SUBVENTION SUPPLEMENTAIRE A L'O.T.A.

Rapporteur : Mme REVOL Marie-France

Le Conseil Municipal par :

- 24 Pour
- 03 Contre (BADIER – MERCE – SACCHI-RODRIGUES)

- **APPROUVE** l'attribution d'une subvention supplémentaire de Vingt Huit Mille Euros (28.000 €) à l'OTA.

4 – AMENAGEMENT SANITAIRES CAMPING : Etude pré-diagnostic solaire thermique : demande subvention à l'ADEME et à la Région.

Rapporteur : Mme REVOL Marie-France

À l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **SOLLICITE** une subvention auprès :
 - de la Région
 - de l'ADEME

dans le cadre de l'étude de pré-diagnostic solaire thermique pour la restructuration des sanitaires au camping municipal.

- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

5 – CREATION D'UN POSTE DE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

Rapporteur : REVOL Marie-France

Par 24 pour

03 Contre (BADIER – MERCE – SACCHI-RODRIGUES)

- **AUTORISE** l'ouverture d'un poste de Directeur Général des Services, au tableau des effectifs.

- **PRECISE** qu'outre la rémunération prévue par le statut de la Fonction Publique Territoriale, l'agent détaché sur l'emploi de Directeur Général des Services pourra bénéficier de la prime de responsabilité des emplois de direction prévue par le décret 88-631 du 06 mai 1988 modifié, de la NBI (décret 2006-779 et 2006-780).

Il pourra également bénéficier des dispositions du régime indemnitaire de la Collectivité (I.H.T.S., I.F.T.S., I.E.M).

- **AUTORISE** la modification du tableau des effectifs, la création d'un poste de DGS et de prendre l'arrêté relatif à la nomination.

6 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : REVOL Marie-France

Par 24 pour

03 Contre (BADIER – MERCE – SACCHI-RODRIGUES)

Le Conseil Municipal **DECIDE** de modifier le tableau des effectifs à compter du 1^{er} Décembre 2008.

7 – PIJ : Conventonnement pour le versement de la prestation de service.

Rapporteur : Mme PORTUS Sabine

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **SOLLICITE** la prestation de service au nom du point jeunes.
- **AUTORISE** le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous documents relatifs à la demande de conventionnement pour le versement de la prestation de service au point jeunes.

8 – CREATION D'UNE ZONE DE DEVELOPPEMENT EOLIEN (ZDE)

Rapporteur : M. SANGUIGNOL Albert

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **SE PRONONCE** favorablement sur l'opportunité de créer une zone de développement éolien sur la commune.

9 – PERPIGNAN MEDITERRANEE COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION : Modifications statutaires relatives à la compétence hydraulique et action extérieure.

Rapporteur : M. MALE Jean-Luc

À l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** les modifications statutaires prises par délibérations :
 - n° 08 - 09 – 243
 - n° 08 – 09 – 244

du Conseil de Communauté, respectivement relatives :

- à la compétence hydraulique
- à l'action extérieure

et leur intégration dans le cadre des compétences facultatives statutaires.

QUESTIONS DIVERSES :

- Réponse de Monsieur le Maire aux questions posées par l'opposition et relatives à :
 - la crèche
 - le port
 - le logement social
 - bilan saison estivale
 - règlement intérieur.

Séance levée à 19 h 30.

Fait à Sainte Marie la Mer,
Le 3 Novembre 2008

SANGUIGNOL Albert
L'adjoint Délégué